

La Française LUX

Société d'investissement à capital variable
60, avenue J.F. Kennedy
L-1855 Luxembourg
R.C.S. Luxembourg B 66 785
(la « **Société** »)

AVIS AUX ACTIONNAIRES DU COMPARTIMENT « INFLECTION POINT LEADERS EMERGENTS » (LE « COMPARTIMENT »)

Luxembourg, le 12/09/2018

Mesdames et Messieurs,

Le conseil d'administration de la Société (le « **Conseil** ») souhaite vous informer de sa décision d'adapter le descriptif de la stratégie du Compartiment.

Selon le prospectus de la Société, le gestionnaire d'investissement s'appuie pour sélectionner les titres du Compartiment sur un modèle de notation financière et extra-financière interne ainsi que sur des indicateurs ESG. Le gestionnaire d'investissement a rencontré des difficultés à collecter suffisamment de données extra-financières fiables pour permettre la mise en œuvre de cette stratégie pour les actions des marchés émergents. Il a donc été décidé d'adopter une stratégie plus classique, dans le cadre de laquelle le gestionnaire d'investissement s'appuie sur une combinaison de critères stratégiques, compétitifs et financiers.

La stratégie d'investissement du Compartiment sera modifiée pour être désormais décrite comme suit :

« Le gestionnaire d'investissement se concentre sur les sociétés internationales leaders sur leurs marchés. Pour sélectionner les titres, le gestionnaire d'investissement s'appuie sur une combinaison de critères stratégiques, compétitifs et financiers (approche bottom-up). »

Le Conseil souhaite également vous informer que le gestionnaire d'investissement du Compartiment La Française Inflection Point fera l'objet d'une fusion au sein de La Française Asset Management, dont le siège social est établi au 128 Boulevard Raspail F-75006 Paris, France, avec prise d'effet au 1^{er} octobre 2018 (« **Date d'entrée en vigueur** »). La Française Asset Management exercera donc la fonction de gestionnaire d'investissement du Compartiment à compter de la Date d'entrée en vigueur. Pour éviter toute ambiguïté, ce remplacement n'aura pas d'incidence sur l'objectif ou la stratégie d'investissement en vigueur, ou sur le profil de risque du Compartiment. La commission de gestion applicable restera inchangée.

Il est rappelé aux actionnaires qu'en conformité avec le prospectus de la Société : (i) aucune commission de rachat n'est due dans le cas de rachat d'actions et (ii) ils sont autorisés à demander le rachat de leurs actions.

La version mise à jour du prospectus (intégrant les changements ci-dessus) sera disponible au siège de la Société dès qu'elle aura été validée par la Commission de Surveillance du Secteur Financier du Luxembourg.

Avec nos meilleures salutations,

Pour le Conseil